

RAPPORT ANNUEL 2026

SIENNA COURT TERME





SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 31/03/2026.....	3
Vie juridique du fonds.....	3
GESTION FINANCIERE.....	4
Évolution de la valeur liquidative	5
Performances du fonds	5
Analyse du risque	6
Principaux mouvements du fonds	7
Le mot du gérant.....	8
Autres informations	9
Pourcentage OPC interne.....	13
ETATS FINANCIERS.....	14
DIC PRIIPS	53
REPORTING DECEMBRE	67
ANNEXE SFDR	81

Synthèse du fonds au 31/03/2026

DATE D'AGREMENT AMF : 17/11/1986

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT : > 6 mois

FORME JURIDIQUE : OPCVM

FONDS MULTI-PARTS : OUI

CLASSIFICATION : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

N°AMF : FR0007391255

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES : PRICEWATERHOUSE COOPERS

INDICATEUR DE RISQUE (SRI) : 1

INDICE DE REFERENCE :

20% Bloomberg Euro-Aggregate: Treasury -- 1-3 Year
80% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

CHIFFRES CLES

> **Actif net du portefeuille :** 510,55 M€

> **Actif net de la part R-C :** 3,22 M€

Valeur liquidative de la part R-C : 290,974 €

+ haut sur 12 mois : 291,433 €

+ bas sur 12 mois : 290,306 €

> **Actif net de la part I-C :** 6,76 M€

Valeur liquidative de la part I-C : 560,028 €

+ haut sur 12 mois : 560,788 €

+ bas sur 12 mois : 558,460 €

> **Actif net de la part FS-C :** 500,58 M€

Valeur liquidative de la part FS-C : 110,864 €

+ haut sur 12 mois : 111,014 €

+ bas sur 12 mois : 110,553 €

> **Actif net de la part RM-C :** 0,00 M€

Valeur liquidative de la part RM-C : 110,080 €

+ haut sur 12 mois : 110,190 €

+ bas sur 12 mois : 109,710 €

FREQUENCE DE VALORISATION : en cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS FUND ADMINISTRATION

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION

21 boulevard Haussmann

75008 Paris

www.sienna-gestion.com

Vie juridique du fonds

Le 16/04/2026 :

- Mise en place du mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (dit "swing pricing").
- Suppression de la limite portant sur le nombre de valeurs liquidatives pendant lesquelles un plafonnement des rachats peut être appliqué, ainsi que de la durée maximale de ce mécanisme.

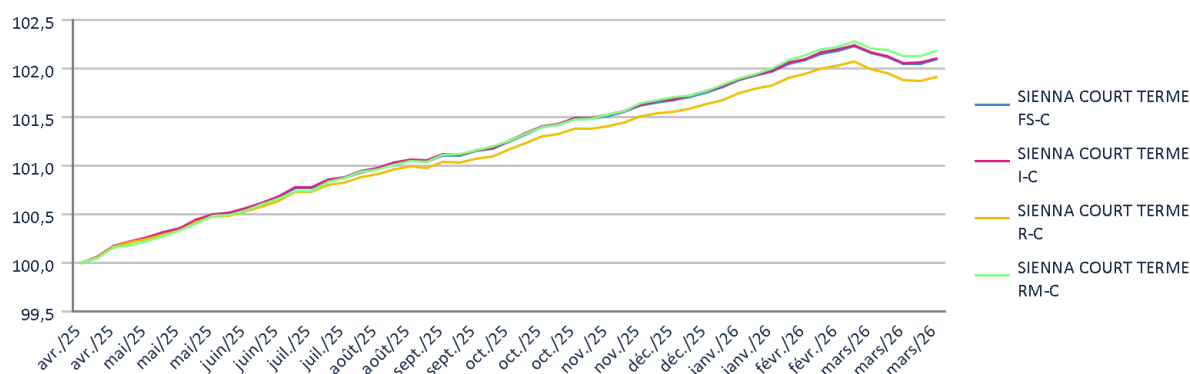
Le 23/06/2025 :

- Modification des frais de la part FS-C (distinction entre frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services).

GESTION FINANCIERE

Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



Performances du fonds

PERFORMANCES CUMULEES (en %)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
SIENNA COURT TERME FS-C	2,15	10,26		
SIENNA COURT TERME I-C	2,15	10,23	9,21	7,73
SIENNA COURT TERME R-C	1,95	9,74	8,52	6,93
SIENNA COURT TERME RM-C	2,22			
Indice de référence	1,87	9,11	7,74	5,67

PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
SIENNA COURT TERME FS-C	2,15	3,31		
SIENNA COURT TERME I-C	2,15	3,30	1,78	0,75
SIENNA COURT TERME R-C	1,95	3,15	1,65	0,67
SIENNA COURT TERME RM-C	2,22			
Indice de référence	1,87	2,95	1,50	0,55

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

	2025	2024	2023	2022	2021
SIENNA COURT TERME FS-C	2,63	4,17			
SIENNA COURT TERME I-C	2,63	4,14	3,43	-1,13	-0,49
SIENNA COURT TERME R-C	2,44	3,98	3,35	-1,22	-0,58
SIENNA COURT TERME RM-C	2,64	4,32			
Indice de référence	2,25	3,74	3,19	-1,48	-0,55

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Analyse du risque

RATIO DE RISQUE

Volatilité annualisée

Portefeuille (en %)

Indice de référence (en %)

Tracking error (en %)

Ratio de Sharpe

Ratio d'information

1 an

3 ans

5 ans

0,26

0,26

0,35

0,23

0,29

0,44

0,16

0,17

0,29

-0,33

0,29

-0,63

0,55

1,16

0,50

Principaux mouvements du fonds

Achats				Ventes			
SIENNA MONETAIRE - FS-C	FR001400QDO0	OPCVM	242 471 273	SIENNA MONETAIRE - FS-C	FR001400QDO0	OPCVM	256 601 924
RLOIRE FRN 05/30 EMTN	FR001400ZQS4	Obligation	9 000 000	RENAUL 1.625% 04/25	FR0013250693	Obligation	7 074 893
IGIM 1.625% 01/27	XS1551917591	Obligation	6 908 843	CMZB FRN 10/26 EMTN	DE000CZ439F7	Obligation	7 019 549
MS FRN 05/29 GMTN	XS3215634570	Obligation	6 200 000	VW 4.25% 01/26 EMTN	XS2617442525	Obligation	6 213 585
BRUCAP FRN 02/29 EMTN	BE6359609953	Obligation	6 000 000	ISPIM 4.5% 10/25 EMTN	XS2696903728	Obligation	6 209 280
LCFB FRN 02/28 EMTN	BE6359838339	Obligation	6 000 000	ANNGR 1.125% 09/25	DE000A19NS93	Obligation	6 051 344
WALLOO FRN 03/28 EMTN	BE6361025560	Obligation	6 000 000	BBVASM 0.75% 06/25 GMTN	XS2182404298	Obligation	6 014 227
ALPAZU FRN 01/29 EMTN	FR001400WUE3	Obligation	6 000 000	BPCEGP 0.625% 04/25	FR0013509726	Obligation	6 008 819
NOUAQU FRN 02/29 EMTN	FR001400XDV1	Obligation	6 000 000	ENELIM 1.375% 6/26	XS1425966287	Obligation	5 999 946
REGRHO FRN 03/29 EMTN	FR001400YA53	Obligation	6 000 000	BTPS 4.75% 09/28	IT0004889033	Obligation	5 390 004



Le mot du gérant

Contexte :

L'inflation en zone euro a reflué graduellement tout le long de l'exercice écoulé pour finir à 1,9%, un niveau très proche de la cible de la BCE. Cette modération a permis à l'institution de maintenir une politique monétaire accommodante, et l'ESTER qui avait débuté l'année sur des niveaux de 2,40% l'a fini à 1,90%. Cette baisse a accompagné une croissance en zone euro modérée, mais toujours positive. Les conditions de financement sur le marché monétaire de la zone euro sont restées favorables et les niveaux de spreads sont restés très stables jusqu'à fin février, date du début du conflit entre l'Iran et les Etats-unis. Courant mars le taux 2 ans est alors passé de 1.89% à 2.50% et l'indice crédit ITRAX de 55 à 71.

Directionnel :

Nous avons débuté l'exercice en étant sur-sensibles suite aux annonces du plan d'investissement allemand en mars 2025. Cette sur-sensibilité a été progressivement renforcée, au fur et à mesure que les anticipations de baisses des taux de la BCE se rapprochaient de 0. Nous pensions qu'il existait un risque dissymétrique et que la probabilité d'une baisse des taux était plus importante que celle d'une hausse. Le conflit au moyen orient a augmenté les probabilités de hausses de taux de la BCE. Nous avons poursuivi notre politique d'achats de titres à taux fixes dès lors que les anticipations du marché excédaient les 3 hausses de 0,25% d'ici la fin 2026. Nous terminons l'année avec une sensibilité de 0,63 (contre 0,38 pour l'indice).

Crédit :

Les spreads de crédit (indice ITRAX) ont connu une année assez positive jusqu'en février, malgré un pic de tension en début avril consécutif au déploiement des droits de douane américains. L'indice était proche du niveau de 55 fin février (vs 61 fin mars 2025). Mais durant le dernier mois, les tensions internationales l'ont fait remonter à 71. Sur la partie strictement monétaire, les primes de risque se sont montrées très stables avec une pente positive allant de +0,10% sur le 3 mois à +0,33% sur le 1 an en moyenne. Nous avons cette année encore privilégié les signatures plutôt défensives notées en moyenne A-. Ce positionnement nous est apparu opportun dans un environnement de resserrement des spreads et de moindre rémunération relative des titres les moins bien notés. Notre univers d'émetteurs reste concentré sur les grands groupes bancaires, et les sociétés leaders dans leur domaine. A noter que les meilleures performances sur l'année ont encore concerné les émetteurs BBB/BBB- sur lesquelles nous étions peu présents. Une poche d'obligations à taux variable émises par des régions et départements français, indexées sur l'EURIBOR 3 mois, permet d'investir sur des maturités comprises entre 3 et 5 ans tout en conservant une sensibilité réduite aux taux et un risque crédit limité. La note ESG des sociétés est prise systématiquement en compte avant chaque investissement.

Le fonds réalise une performance de 1,95% contre 1,87% pour son benchmark.



Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Cet OPCVM prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires - Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.sienna-gestion.com

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIFM, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2025 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 75,6 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 6 349 152 €
- Rémunération annuelle brute variable : 2 027 974 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 56
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 1 256 538 €



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 18 personnes en 2025 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, tous les membres du Directoire, ce qui inclut le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par le Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Cette composante qualitative de la rémunération variable intègre les risques en matière de durabilité, conformément à l'article 3 du Règlement SFDR.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.



Effet de levier

Le fonds n'étant pas investi dans des contrats dérivés, l'information relative à l'exposition calculée selon la méthode brute et la méthode de l'engagement est inférieure à 100% (art. 109 du Règlement délégué (UE) N°231/2013).

Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la réglementation SFDR

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance et se classe dans la catégorie article 8 au sens du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement SFDR »). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »



Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : www.sienna-gestion.com.



Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 31/03/2026 est égal à 1,09% de l'actif net.

ETATS FINANCIERS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2026**

SIENNA COURT TERME
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SIENNA GESTION
18 rue de Courcelles
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SIENNA COURT TERME relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



2026.09.21 17:28:37 +02:00

Bilan Actif au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	424 937 995,90	406 864 007,16
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	424 937 995,90	406 864 007,16
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	78 416 704,07	104 643 772,52
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	78 416 704,07	104 643 772,52
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	5 568 748,24	5 915 941,61
OPCVM	5 568 748,24	5 062 001,61
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	853 940,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	174 000,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	509 097 448,21	517 423 721,29
Créances et comptes d'ajustement actifs	140 264,40	4 479 196,05
Comptes financiers	2 042 195,11	2 089 110,95
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	2 182 459,51	6 568 307,00
Total de l'actif I+II	511 279 907,72	523 992 028,29

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres :		
Capital	499 821 455,27	502 426 519,02
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	10 731 578,78	19 796 308,77
Capitaux propres I	510 553 034,05	522 222 827,79
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	510 553 034,05	522 222 827,79
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	174 000,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	174 000,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	552 873,67	1 769 200,50
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	552 873,67	1 769 200,50
Total Passifs : I+II+III+IV	511 279 907,72	523 992 028,29

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	15 249 004,70	13 565 445,38
Produits sur titres de créances	-266 180,05	3 875 862,06
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	23 157,73	49 020,42
Sous-total produits sur opérations financières	15 005 982,38	17 490 327,86
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	-14,87
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	-14,87
Total revenus financiers nets (A)	15 005 982,38	17 490 312,99
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 283 682,71	-937 864,41
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 283 682,71	-937 864,41
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	13 722 299,67	16 552 448,58
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-682 289,28	1 812 578,45
Sous-total revenus nets I = (C+D)	13 040 010,39	18 365 027,03
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	829 886,61	345 394,01
Frais de transactions externes et frais de cession	-6 592,62	-24 816,20
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	823 293,99	320 577,81
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-30 900,04	-9 909,36
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	792 393,95	310 668,45

Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-3 203 469,57	859 441,32
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-3 203 469,57	859 441,32
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	102 644,01	261 171,97
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-3 100 825,56	1 120 613,29
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	10 731 578,78	19 796 308,77

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion vise à obtenir sur sa durée de placement recommandée de six mois minimum, une performance, nette de frais de gestion, proche de son indicateur de référence composé à 80 % de l'Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour et à 20 % de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis), en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, dits « critères ESG ») pour la sélection et le suivi des titres.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Actif net Global en EUR	349 065 433,16	371 120 630,88	425 527 475,08	522 222 827,79	510 553 034,05
Part SIENNA COURT TERME FS-C en EUR					
Actif net	0,00	9 753 002,70	34 895 858,05	507 713 754,58	500 576 323,52
Nombre de titres	0,00	97 000,00000	334 200,00000	4 678 000,05209	4 515 237,76903
Valeur liquidative unitaire	0,00	100,5464	104,4160	108,5322	110,8637
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	-0,29	-0,57	0,06	0,17
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,60	3,57	3,81	2,83
Part SIENNA COURT TERME I-C en EUR					
Actif net	289 176 440,69	292 060 168,68	328 109 794,49	13 914 298,76	6 755 473,19
Nombre de titres	569 010,00000	574 883,00000	621 969,00000	25 379,58725	12 062,73399
Valeur liquidative unitaire	508,2097	508,0341	527,5340	548,2476	560,0283
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-3,78	-16,61	-2,88	0,32	0,86
Capitalisation unitaire sur revenu	5,59	7,74	18,01	19,20	14,31
Part SIENNA COURT TERME R-C en EUR					
Actif net	59 888 992,47	69 307 459,50	62 521 719,06	594 666,76	3 221 127,26
Nombre de titres	225 612,00000	261 390,00000	227 261,39036	2 083,65799	11 070,15558
Valeur liquidative unitaire	265,4512	265,1496	275,1092	285,3955	290,9739
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,97	-8,67	-1,50	0,16	0,45
Capitalisation unitaire sur revenu	2,65	3,83	9,18	9,49	6,89
Part SIENNA COURT TERME RM-C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	103,48	107,69	110,08
Nombre de titres	0,00	0,00	1,00000	1,00000	1,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	103,4800	107,6900	110,0800
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	-0,32	0,00	0,12
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	1,47	1,48	1,37

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Part « R-C »

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	0,40% TTC maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)			
3	Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	Non significatifs (***)
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (****)		Actif net	La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence 80 % Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour + 20% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis

Part I-C :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	0,30 % TTC maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)			
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) (***)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	Non significatifs (***)
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (****)		Actif net	La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence 80 % Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour + 20% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis).

Part << FS-C >> :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	0.15 %TTC maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)			0,05% TTC maximum l'an (Taux forfaitaire**)
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)(***)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	Non significatifs (***)
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance		Néant	La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence 80 % Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour + 20% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis)

Part << RM-C >> :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	0.35 % maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)			
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)(***)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	Non significatifs (***)
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (****)		Actif net	La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence 80 % Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour + 20 % Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis).

Seuls les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances peuvent être hors champ des blocs de frais évoqués ci-dessus.

(*) Depuis la révocation de l'option de TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

(**) Les frais de fonctionnement et autres services comprennent les frais suivants :

- Frais du dépositaire ;
- Frais de gestion administrative et comptable ;
- Frais du commissaire aux comptes ;
- Coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- Coûts de cotisation de la société de gestion à l'Association française de la Gestion (AFG) ;
- Coûts de licence de l'indice de référence du Fonds ;
- Frais fiscaux, y compris avocat et expert externe liés au recouvrement des créances du Fonds ;
- Frais liés aux informations des porteurs de parts (informations par tous moyens et informations particulières) à l'exception des opérations de fusion, absorption et liquidation ;

- Frais liés au respect des obligations réglementaires (Reporting AIFM, frais de fonctionnement de la politique de vote lors des assemblées générales) ;
- Frais de constitution et de diffusion de la documentation réglementaire du Fonds (Règlement, DIC, Annexes SFDR) ;
- Frais d'audit et de promotion du label ISR ;
- Frais de fonctionnement des plateformes de distribution.

Le taux forfaitaire maximum des frais de fonctionnement et autres services peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Dans la situation où les frais réels sont supérieurs au taux forfaitaire, le dépassement sera pris en charge par la société de gestion.

(***) Ces frais sont liés à l'investissement de l'OPCVM en parts et/ou actions d'OPC. L'investissement en parts ou actions d'OPC est limité à 10% de l'actif net.

(****) Modalités de calcul de la commission de surperformance pour les parts << R-C', << I-C', << RM-C' et << FS-C' :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'**Actif net du Fonds** (1) et celle de son **Indicateur de Référence** (2) appréciées sur une **Période de Référence** (3).

(1) **L'Actif net du Fonds** correspond à la valorisation des actifs détenus par le Fonds selon les règles décrites dans le prospectus du Fonds et après prise en compte des frais courants.

(2) **L'Indicateur de Référence** du Fonds correspond à l'indicateur composite suivant : 80 % Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour + 20% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis).

Les performances passées de l'Indicateur de Référence sont disponibles via le lien <https://www.sienna-gestion.com/nos-solutions-dinvestissement>

(3) **La Période de Référence** correspond à la période au cours de laquelle la performance de l'Actif net du Fonds est mesurée et comparée à celle de son Indicateur de Référence.

Cette Période de Référence est d'une durée d'un an minimum, adossée à l'exercice comptable du Fonds clôturant le dernier jour de bourse du mois de mars.

A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2022, toute sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à son Indicateur de Référence constatée à la date de clôture d'un exercice devra être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Ainsi, la Période de Référence pourra être prolongée dans la limite de 5 ans.

A la clôture de l'exercice du Fonds :

▪ **Si la performance de l'Actif net du Fonds est supérieure à celle de son Indicateur de Référence (après compensation d'éventuelles sous-performances passées)**, la commission de surperformance sera égale à 20 % de la différence entre ces deux valeurs.

Cette différence fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative du Fonds. En cas de sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à celle de son Indicateur de Référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée dans les mêmes proportions par une reprise sur provision.

En cas de rachats, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Hormis les rachats, la commission de surperformance est payée à la société de gestion à la date de clôture de l'exercice du Fonds.

▪ **Si la performance de l'Actif net du Fonds est égale à celle de son Indicateur de Référence**, la commission de surperformance sera nulle.

▪ **Si la performance de l'Actif net du Fonds est inférieure à celle de son Indicateur de Référence**, la sous-performance de l'exercice concerné sera reportée sur les exercices suivants jusqu'à ce qu'elle soit compensée, dans la limite de 5 ans.

La sous-performance d'un exercice, non rattrapée à l'issue d'une Période de Référence de 5 ans, sera abandonnée (non reportée sur l'exercice suivant).

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de la même Période de Référence de 5 ans et qu'elle n'est pas rattrapée à l'issue de cette Période, une nouvelle Période de Référence de 5 ans maximum s'ouvrira à compter de la nouvelle année de sous-performance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part SIENNA COURT TERME I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part SIENNA COURT TERME RM-C	Capitalisation	Capitalisation
Part SIENNA COURT TERME R-C	Capitalisation	Capitalisation
Part SIENNA COURT TERME FS-C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	522 222 827,79	425 527 475,08
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	172 986 249,72	604 203 704,81
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-195 998 167,55	-525 247 237,26
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	13 722 299,67	16 552 448,58
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	823 293,99	320 577,81
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-3 203 469,57	859 441,32
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00	6 417,45 (*)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	510 553 034,05	522 222 827,79

(*) 31/03/2025 : Fusion le 30/11/2024 avec le fonds FCP SIENNA OLBIG 1-3 ISR.

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part SIENNA COURT TERME FS-C		
Parts souscrites durant l'exercice	1 313 087,78234	144 041 330,11
Parts rachetées durant l'exercice	-1 475 850,06540	-162 279 301,88
Solde net des souscriptions/rachats	-162 762,28306	-18 237 971,77
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 515 237,76903	
Part SIENNA COURT TERME I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	46 873,63898	26 009 787,02
Parts rachetées durant l'exercice	-60 190,49224	-33 383 621,37
Solde net des souscriptions/rachats	-13 316,85326	-7 373 834,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12 062,73399	
Part SIENNA COURT TERME R-C		
Parts souscrites durant l'exercice	10 139,65300	2 935 132,59
Parts rachetées durant l'exercice	-1 153,15541	-335 244,30
Solde net des souscriptions/rachats	8 986,49759	2 599 888,29
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 070,15558	

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part SIENNA COURT TERME RM-C		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,00000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part SIENNA COURT TERME FS-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA COURT TERME I-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA COURT TERME R-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA COURT TERME RM-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
SIENNA COURT TERME FS-C FR001400EC14	Capitalisation	Capitalisation	EUR	500 576 323,52	4 515 237,7690 3	110,8637
SIENNA COURT TERME I-C FR0010970095	Capitalisation	Capitalisation	EUR	6 755 473,19	12 062,73399	560,0283
SIENNA COURT TERME R-C FR0007391255	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 221 127,26	11 070,15558	290,9739
SIENNA COURT TERME RM-C FR001400F3S4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	110,08	1,00000	110,0800

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
	+/-					
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	424 938,00	217 491,57	207 446,43	0,00	0,00
Titres de créances	78 416,70	0,00	78 416,70	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 042,20	0,00	0,00	0,00	2 042,20
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	-31 725,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		185 766,57	285 863,13	0,00	2 042,20

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	23 073,01	7 076,09	60 025,00	255 386,65	79 377,25	0,00	0,00
Titres de créances	8 017,58	15 120,44	30 148,16	21 090,53	4 039,99	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 042,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	-31 725,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	33 132,79	22 196,53	90 173,16	244 752,18	83 417,24	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	405 567,52	3 288,53	16 081,95
Titres de créances	78 416,70	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	483 984,22	3 288,53	16 081,95

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2026
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	140 264,40
Total des créances		140 264,40
Dettes		
	Frais de gestion fixe	77 200,67
	Frais de gestion variable	475 533,00
	Autres dettes	140,00
Total des dettes		552 873,67
Total des créances et des dettes		-412 609,27

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2026
Part SIENNA COURT TERME FS-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	886 084,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,17
Frais de gestion variables provisionnés	269 330,98
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,05
Frais de gestion variables acquis	97 452,48
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part SIENNA COURT TERME I-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	17 187,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,17
Frais de gestion variables provisionnés	892,51
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	5 825,37
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,06
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part SIENNA COURT TERME R-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 863,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	45,18
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part SIENNA COURT TERME RM-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,02
Frais de gestion variables provisionnés	0,09
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,08
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2026
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2026
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2026
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			5 568 748,24
	FR001400QDO0	SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C	5 003 809,04
	FR0014010YK2	SIENNA TREASURY CASH ISR PART FS C	564 939,20
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			5 568 748,24

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	13 040 010,39	18 365 027,03
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	13 040 010,39	18 365 027,03
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	13 040 010,39	18 365 027,03

Part SIENNA COURT TERME R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	76 317,62	19 793,65
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	76 317,62	19 793,65
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	76 317,62	19 793,65
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	76 317,62	19 793,65
Total	76 317,62	19 793,65
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part SIENNA COURT TERME RM-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	1,37	1,48
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1,37	1,48
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1,37	1,48
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1,37	1,48
Total	1,37	1,48
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part SIENNA COURT TERME FS-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	12 791 036,29	17 857 832,27
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	12 791 036,29	17 857 832,27
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	12 791 036,29	17 857 832,27
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	12 791 036,29	17 857 832,27
Total	12 791 036,29	17 857 832,27
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part SIENNA COURT TERME I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	172 655,11	487 399,63
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	172 655,11	487 399,63
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	172 655,11	487 399,63
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	172 655,11	487 399,63
Total	172 655,11	487 399,63
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	792 393,95	310 668,45
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	792 393,95	310 668,45
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	792 393,95	310 668,45

Part SIENNA COURT TERME R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 003,65	353,65
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	5 003,65	353,65
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 003,65	353,65
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	5 003,65	353,65
Total	5 003,65	353,65
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part SIENNA COURT TERME RM-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,12	0,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,12	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,12	0,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	0,12	0,00
Total	0,12	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part SIENNA COURT TERME FS-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	776 905,59	302 035,63
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	776 905,59	302 035,63
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	776 905,59	302 035,63
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	776 905,59	302 035,63
Total	776 905,59	302 035,63
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part SIENNA COURT TERME I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	10 484,59	8 279,17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	10 484,59	8 279,17
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	10 484,59	8 279,17
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	10 484,59	8 279,17
Total	10 484,59	8 279,17
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			424 937 995,90	83,23
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			424 937 995,90	83,23
Automobiles			8 092 878,34	1,59
BMW FIN E3R+0.3% 20-04-27 EMTN	EUR	5 000 000	5 012 385,18	0,99
VOLKSWAGEN LEASING 3.875% 11-10-28	EUR	3 000 000	3 080 493,16	0,60
Banques commerciales			116 578 290,88	22,82
BANCO DE BADELL 5.25% 07-02-29	EUR	4 900 000	5 098 682,36	1,00
BARCLAYS E3R+0.68% 31-10-29	EUR	2 400 000	2 405 479,94	0,47
BBVA 1.0% 21-06-26	EUR	4 000 000	4 018 469,12	0,79
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	2 000 000	2 044 321,16	0,40
BELFIUS SANV E3R+0.43% 23-09-27	EUR	7 000 000	7 003 034,12	1,35
BELFIUS SANV E3R+0.5% 13-09-27	EUR	3 800 000	3 813 623,50	0,75
BELFIUS SANV E3R+0.61% 16-11-26	EUR	6 000 000	6 020 085,00	1,18
BK IRELAND GROUP 0.375% 10-05-27	EUR	1 500 000	1 501 548,90	0,29
BNP PAR 0.5% 01-09-28	EUR	4 000 000	3 856 726,02	0,76
BNP PAR 1.125% 11-06-26 EMTN	EUR	1 775 000	1 786 709,28	0,35
BNP PAR 1.5% 23-05-28 EMTN	EUR	4 000 000	3 903 674,05	0,76
BPCE ISSUER ZCP 20-01-28	EUR	3 000 000	3 377 600,00	0,66
BQ POSTALE 1.375% 24-04-29	EUR	1 800 000	1 714 653,02	0,34
CAIXABANK 0.625% 21-01-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 473 539,45	0,29
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.875% 05-05-28	EUR	4 000 000	3 937 361,85	0,77
DEKABANK E3R+0.45% 28-01-28	EUR	5 000 000	5 032 283,71	0,99
DNB BANK A 4.625% 01-11-29	EUR	4 000 000	4 197 189,31	0,82
HSBC 2.5% 15-03-27 EMTN	EUR	1 000 000	998 919,25	0,20
ING GROEP NV 2.875% 10-11-30	EUR	5 000 000	4 937 269,11	0,97
ING GROEP NV 3.875% 12-08-29	EUR	5 000 000	5 171 963,54	1,01
INTE E3R+0.6% 16-04-27	EUR	2 500 000	2 520 795,11	0,49
INVESTEC BANK E3R+1.1% 18-06-28	EUR	3 000 000	3 026 643,55	0,59
JPMORGAN CHASE BANK NA 2.925% 12-02-31	EUR	3 000 000	2 938 888,93	0,58
KBC GROUPE 0.375% 16-06-27	EUR	4 500 000	4 491 735,13	0,88
LBBW 0.375% 28-02-28 EMTN	EUR	2 000 000	1 892 818,34	0,37
RCI BANQUE 1.125% 15-01-27	EUR	3 000 000	2 968 254,62	0,58
RCI BANQUE 3.5% 17-01-28 EMTN	EUR	3 000 000	3 025 664,96	0,59
ROYAL BANK OF CANADA E3R+0.78% 13-06-29	EUR	4 000 000	4 016 813,77	0,79
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.0% 09-11-26	EUR	3 000 000	3 070 728,62	0,60
SUMI MITS FIN 1.546% 15-06-26	EUR	4 000 000	4 041 795,30	0,79
UNICREDIT 2.125% 24-10-26 EMTN	EUR	4 000 000	4 026 838,30	0,79
UNICREDIT 2.2% 22-07-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 521 389,36	0,30
UNICREDIT E3R+0.7% 20-11-28	EUR	6 700 000	6 742 792,20	1,32
Boissons			14 685 576,23	2,88
CARLB 0 3/8 06/30/27	EUR	4 000 000	3 891 226,68	0,76
CARLB 0 7/8 07/01/29	EUR	3 000 000	2 797 546,79	0,55
CARLSBERG BREWERIES AS 3.5% 26-11-26	EUR	4 000 000	4 068 664,31	0,80
COCACOLA EUROPACIFIC PARTNERS 1.5% 08-11-27	EUR	4 000 000	3 928 138,45	0,77
Construction et ingénierie			3 060 159,95	0,60
ARCADIS NV 4.875% 28-02-28	EUR	3 000 000	3 060 159,95	0,60

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Electricité			3 911 115,50	0,77
EON INTL FINANCE BV 1.25% 19-10-27	EUR	4 000 000	3 911 115,50	0,77
Epargne et prêts hypothécaires			4 112 661,00	0,81
CAISSE CENTRALE DE CREDIT IMMOBILIE 3.25% 26-06-28	EUR	4 000 000	4 112 661,00	0,81
Equipements électriques			3 952 066,14	0,77
ALSTOM 0.25% 14-10-26 EMTN	EUR	4 000 000	3 952 066,14	0,77
Gaz			4 904 672,90	0,96
SNAM 1.375% 25-10-27 EMTN	EUR	5 000 000	4 904 672,90	0,96
Gestion et promotion immobilière			3 940 175,28	0,77
AXA LOGISTICS EUROPE MASTER SCA 0.375% 15-11-26	EUR	4 000 000	3 940 175,28	0,77
Gestion immobilière et développement			6 985 531,92	1,37
AROUNDTOWN E3R+0.8% 18-12-27	EUR	3 000 000	3 005 350,01	0,59
VONOVIA SE 1.75% 25-01-27 EMTN	EUR	4 000 000	3 980 181,91	0,78
Industrie aérospatiale et défense			3 997 014,75	0,78
AIRBUS SE 2.0% 07-04-28	EUR	4 000 000	3 997 014,75	0,78
Infrastructure de transports			13 839 600,09	2,71
ABERTIS INFRA 2.375% 27-09-27	EUR	4 000 000	4 003 022,69	0,78
AEROPORTI DI ROMA 1.625% 08-06-27	EUR	2 000 000	1 993 314,70	0,39
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 1.75% 01-02-27	EUR	4 000 000	3 973 822,52	0,78
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 2.0% 04-12-28	EUR	4 000 000	3 869 440,18	0,76
Marchés de capitaux			32 630 692,13	6,39
365BANK AS 7.125% 04-07-28	EUR	3 000 000	3 288 525,63	0,64
ABN AMRO BK E3R+0.6% 15-01-27	EUR	3 000 000	3 023 727,70	0,59
AUSTRALIA NEW ZEALAND BKING MELBOUR E3R+0.48% 29-10-27	EUR	4 400 000	4 427 762,33	0,87
BANK OF MONTREAL E3R+0.65% 28-10-29	EUR	4 800 000	4 814 337,14	0,94
CITIGROUP 2.125% 09/10/26	EUR	4 000 000	4 038 106,80	0,79
EAD 0.875% 13-05-26 EMTN	EUR	3 000 000	3 017 984,46	0,59
MORGAN STANLEY E3R+0.6% 04-05-29	EUR	6 200 000	6 215 135,23	1,22
NATL BANK OF CANADA E3R+0.57% 15-12-28	EUR	3 800 000	3 805 112,84	0,75
Médias			1 997 446,46	0,39
BRITISH SKY 2.75% 27-11-29	EUR	2 000 000	1 997 446,46	0,39
Ordinateurs et périphériques			7 673 215,70	1,50
IBM INTL BUSI 1.75% 07-03-28	EUR	3 000 000	2 927 152,89	0,57
IBM INTL BUSINESS MACHINES 0.3% 11-02-28	EUR	5 000 000	4 746 062,81	0,93
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			4 023 999,64	0,79
TMO 1 3/4 04/15/27	EUR	4 000 000	4 023 999,64	0,79
Pétrole et gaz			6 963 025,14	1,36
ITALGAS 1.625% 19-01-27 EMTN	EUR	7 000 000	6 963 025,14	1,36
Produits de soins personnels			3 063 498,36	0,60
L OREAL S A 2.875% 19-05-28	EUR	3 000 000	3 063 498,36	0,60
Services aux collectivités			108 194 798,89	21,19
COMMUNAUT FRANCAISE DE BELGIUM E3R+0.404% 07-02-28	EUR	6 000 000	6 021 816,00	1,18
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE E3R+0.56% 28-01-31	EUR	3 000 000	3 022 188,92	0,59
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE E3R+0.57% 15-01-29	EUR	10 000 000	10 055 311,67	1,97

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EWE AG 0.25% 08-06-28 EMTN	EUR	3 000 000	2 813 599,82	0,55
LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE E6R+0.41% 05-02-29	EUR	6 000 000	6 000 971,33	1,18
METROPOLE DE LYON E3R+0.565% 28-11-28	EUR	6 000 000	6 052 748,16	1,19
PROV ALPES E3R+0.59% 08-04-30	EUR	3 000 000	3 018 312,00	0,59
PROV ALPES E3R+0.62% 29-01-29	EUR	6 000 000	6 027 919,50	1,18
PROV ALPES E3R+0.63% 24-01-30	EUR	10 000 000	10 048 766,67	1,97
REGION AUVERGNE RHONE-ALPES E3R+0.47% 07-01-30	EUR	5 000 000	5 029 561,11	0,99
REGION AUVERGNE RHONE-ALPES E3R+0.47% 17-03-29	EUR	6 000 000	5 988 856,71	1,17
REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE E3R+0.565% 21-11-28	EUR	5 000 000	5 013 664,17	0,98
REGION CENTRE-VAL DE LOIRE E3R+0.5% 08-01-29	EUR	10 000 000	10 058 940,00	1,96
REGION DES PAYS DE LA LOIRE E3R+0.53% 23-05-30	EUR	9 000 000	9 024 263,00	1,77
REGION WALLONNE E3R+0.4% 10-03-28	EUR	6 000 000	6 009 387,83	1,18
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.375% 19-04-27	EUR	1 000 000	1 011 618,94	0,20
SEMAPA E3R+0.6% 09-10-28 EMTN	EUR	6 000 000	6 036 409,33	1,18
SUEZ 1.25% 19-05-28 EMTN	EUR	2 000 000	1 937 730,40	0,38
VILLE DE LYON E3R+0.45% 25-04-29	EUR	5 000 000	5 022 733,33	0,98
Services clientèle divers			8 106 831,37	1,59
EDENRED 3.625% 13-12-26	EUR	4 000 000	4 064 193,09	0,80
LEASYS 3.875% 01-03-28 EMTN	EUR	4 000 000	4 042 638,28	0,79
Services de télécommunication diversifiés			6 870 347,56	1,35
DEUTSCHE TELEKOM AG 0.5% 05-07-27	EUR	4 000 000	3 902 019,54	0,77
ORANGE 1.25% 07-07-27 EMTN	EUR	3 000 000	2 968 328,02	0,58
Services de télécommunication mobile			996 943,96	0,20
SWISSCOM AG VIA LUNAR FUNDING V 1.125% 12-10-26	EUR	1 000 000	996 943,96	0,20
Services financiers diversifiés			53 342 787,14	10,45
AAREAL BK 5.875% 29-05-26 EMTN	EUR	3 000 000	3 163 505,91	0,62
ADECCO INTL FINANCIAL 0.125% 21-09-28	EUR	2 000 000	1 839 491,89	0,36
ATHENE GLOBAL FUNDING 2.875% 21-07-28	EUR	4 000 000	3 952 085,97	0,77
ATHENE GLOBAL FUNDING E3R+1.0% 23-02-27	EUR	4 000 000	4 015 743,49	0,79
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM E3R+0.52% 19-09-28	EUR	5 000 000	5 005 994,23	0,98
BRUSSELS MUNICIPALITIES REGIONAL FUND E3R+0.7% 29-03-30	EUR	3 000 000	3 004 700,34	0,59
CASSA DEP E3R+1.94% 28-06-26	EUR	5 000 000	5 021 580,49	0,98
JDE PEET S BV E3R+0.7% 11-12-27	EUR	3 000 000	3 009 105,32	0,59
MOODY S 1.75% 09-03-27	EUR	4 000 000	3 961 632,32	0,78
OP CORPORATE BANK 0.625% 27-07-27	EUR	1 250 000	1 215 583,71	0,24
REGION NOUVELLE-AQUITAINE E3R+0.5% 19-02-29	EUR	6 000 000	6 017 577,00	1,18
SANTANDER UK GROUP 3.53% 25-08-28	EUR	2 000 000	2 043 278,77	0,40
Slovenska Sporitelna as E3R+1.1% 10-05-27	EUR	8 000 000	8 054 520,37	1,57
VESTEDA FINANCE BV 2.0% 10-07-26	EUR	3 000 000	3 037 987,33	0,60
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			3 014 666,57	0,59
ICADE PROMOTION 1.75% 10-06-26	EUR	2 000 000	2 022 972,05	0,40
UNIB ROD 1.125% 28-04-27 EMTN	EUR	1 000 000	991 694,52	0,19
TITRES DE CRÉANCES			78 416 704,07	15,36
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			78 416 704,07	15,36
Banques commerciales			38 204 942,66	7,48
ALLIANZ BANQUE 270726 E3R 0.5	EUR	2 000 000	2 010 129,00	0,39
ALLI B E3R+0.51% 26-05-26	EUR	3 000 000	3 008 190,33	0,59

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CAIS F E3R+0.54% 08-12-28	EUR	3 000 000	3 004 956,50	0,59
CAISSE FEDERAL 011029 E3R 0.7	EUR	2 000 000	2 013 429,11	0,39
CAISSE FEDERAL 231028 E3R 0.6	EUR	5 000 000	5 024 876,67	0,98
CAISSE FEDERAL 280826 E3R 0.6	EUR	7 000 000	7 021 389,48	1,38
CARREFOUR BANQUE 080427 E3R 0.7	EUR	7 000 000	7 047 611,28	1,38
LA BANQUE POSTALE 131126 OISEST 0.4	EUR	6 000 000	6 056 038,43	1,19
SOCIETE GENERALE 080127 OISEST 0.57	EUR	3 000 000	3 018 321,86	0,59
Services financiers diversifiés			40 211 761,41	7,88
BFCM B E3R+0.62% 08-06-26	EUR	5 000 000	5 009 392,78	0,98
CA CONSUMER FINANCE 041226 E3R 0.63	EUR	7 000 000	7 015 421,00	1,37
CA CONSUMER FINANCE 220926 OISEST 0.69	EUR	6 000 000	6 088 920,98	1,19
CA CONSUMER FINANCE 280929 OISEST 0.71	EUR	2 000 000	2 026 563,38	0,40
CREDIT MUNICIPAL DE PARIS E 100627 E3R	EUR	6 000 000	6 013 081,33	1,18
PSA BANQUE FRANCE 160227 E3R 0.7	EUR	7 000 000	7 031 701,44	1,38
PSA BANQUE FRANCE 241126 E3R 0.8	EUR	7 000 000	7 026 680,50	1,38
TITRES D'OPC			5 568 748,24	1,09
OPCVM			5 568 748,24	1,09
Gestion collective			5 568 748,24	1,09
SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C	EUR	48 042,16888	5 003 809,04	0,98
SIENNA TREASURY CASH ISR PART FS C	EUR	5 600	564 939,20	0,11
Total			508 923 448,21	99,68

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO SCHATZ 0626	-300	174 000,00	0,00	-31 725 000,00
Sous-total 1.		174 000,00	0,00	-31 725 000,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		174 000,00	0,00	-31 725 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	508 923 448,21
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	174 000,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	2 182 459,51
Autres passifs (-)	-726 873,67
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	510 553 034,05

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part SIENNA COURT TERME FS-C	EUR	4 515 237,76903	110,8637
Part SIENNA COURT TERME I-C	EUR	12 062,73399	560,0283
Part SIENNA COURT TERME R-C	EUR	11 070,15558	290,9739
Part SIENNA COURT TERME RM-C	EUR	1,00000	110,0800

DIC PRIIPS

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT :

SIENNA COURT TERME (Part FS-C - FR001400EC14)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 31/07/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA COURT TERME est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 17/11/1986

DURÉE ET RÉLIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS :

Le Fonds a pour objectif d'obtenir sur sa durée de placement recommandée de six mois minimum, une performance nette de frais de gestion proche de son indicateur de référence composé à 80 % de l'Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour et à 20 % de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis), en intégrant en amont une approche extra-financière (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits "critères ESG" - à titre d'exemples : la lutte contre le changement climatique, le respect des droits de l'homme ou l'indépendance du conseil d'administration) pour la sélection et le suivi des titres.

Approche extra-financière : Le Fonds adopte une gestion responsable dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères ESG des émetteurs. 90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères ESG. Les émetteurs privés sont sélectionnés selon l'approche "Best in class" consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Sienna Gestion s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Les émetteurs publics/souverains sont sélectionnés selon une approche "Best in universe" consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée.

Limites de l'approche extra-financière : L'approche extra-financière de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus.

Stratégie financière : Le style de gestion discrétionnaire du Fonds repose sur la combinaison de différentes stratégies, Sienna Gestion sélectionne les titres offrant le meilleur couple rendement/risque. La sélection des titres s'opère en prenant en compte plusieurs critères tels que : la maturité, la notation, le rendement ou le secteur. Les anticipations du gérant concernant l'évolution des marchés et sa sélection de valeurs sont intégrées. Les axes principaux de la gestion sont : -La sensibilité aux taux d'intérêt qui sera comprise entre 0 et 2. Le gérant fait varier la sensibilité du portefeuille entre ces bornes, en fonction de ses anticipations des variations du niveau des taux d'intérêt de la zone euro. Le fonds a pour objectif d'investir sur des échéances courtes, mais sans contrainte de maturité. -Le ou les segments de la courbe des taux à privilégier ; -Le degré d'exposition au risque crédit et la répartition des émetteurs. Le Fonds est investi dans des obligations, des titres de créance ou des instruments de marché monétaire d'émetteurs publics et/ou privés.

Le Fonds est composé comme suit : Le Fonds est exposé aux marchés de taux (obligataires et monétaires) dans la limite de 200 % de son actif net (en incluant les instruments financiers à terme).

Le Fonds pourra être investi dans la limite de 100 % de son actif net en obligations, titres de créance à taux fixe, variable, obligations indexées, hybrides (convertibles, subordonnées, ...) et instruments du marché monétaire libellés en euro de tous émetteurs de la zone euro et/ou hors zone euro (dont les pays émergents, dans la limite de 10 % de l'actif net). Le Fonds pourra être investi dans la limite de 10 % de son actif net en titres non libellés en euro. Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit "Investment grade" ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits "spéculatifs" et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. Les investissements ayant une maturité supérieure à deux ans représenteront 15 % minimum de l'actif net du Fonds.

Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA) : Le Fonds peut être investi dans la limite de 10 % de son actif net en parts et/ou actions d'OPC. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

"Autres valeurs" : Le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-11 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % de son actif net.

Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, d'actions et de change dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Les stratégies d'arbitrage resteront accessoires.

Autres opérations : Afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie et les revenus perçus par le Fonds, le gérant peut avoir recours aux dépôts, aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres et aux emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

SFDR : Article 8 : Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à court terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

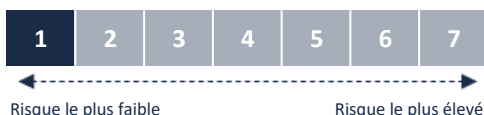
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 6 mois.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7 qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 6 mois		Si vous sortez après 6 mois (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS		
SCÉNARIOS		
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 800,00 €
	Rendement moyen	-2,00%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 800,00 €
	Rendement moyen	-2,00%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 860,00 €
	Rendement moyen	-1,40%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 130,00 €
	Rendement moyen	1,30%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2022 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2017 et le 31/10/2017

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2024 et le 31/10/2024

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 6 mois (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	125,79 €
Incidence des coûts (*)	1,26%

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen soit de -0,14% avant déduction des coûts et de -1,4% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 6 mois
Coûts d'entrée	1,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	100,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,18% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	8,66 €
Coûts de transaction	0,34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	16,70 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,01% La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0,43 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 6 mois en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à court terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT :

SIENNA COURT TERME (Part R-C - FR0007391255)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 31/07/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA COURT TERME est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 17/11/1986

DURÉE ET RÉLIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS :

Le Fonds a pour objectif d'obtenir sur sa durée de placement recommandée de six mois minimum, une performance nette de frais de gestion proche de son indicateur de référence composé à 80 % de l'Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour et à 20 % de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis), en intégrant en amont une approche extra-financière (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits "critères ESG" - à titre d'exemples : la lutte contre le changement climatique, le respect des droits de l'homme ou l'indépendance du conseil d'administration) pour la sélection et le suivi des titres.

Approche extra-financière : Le Fonds adopte une gestion responsable dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères ESG des émetteurs. 90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères ESG. Les émetteurs privés sont sélectionnés selon l'approche "Best in class" consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Sienna Gestion s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Les émetteurs publics/souverains sont sélectionnés selon une approche "Best in universe" consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée.

Limites de l'approche extra-financière : L'approche extra-financière de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus.

Stratégie financière : Le style de gestion discrétionnaire du Fonds repose sur la combinaison de différentes stratégies, Sienna Gestion sélectionne les titres offrant le meilleur couple rendement/risque. La sélection des titres s'opère en prenant en compte plusieurs critères tels que : la maturité, la notation, le rendement ou le secteur. Les anticipations du gérant concernant l'évolution des marchés et sa sélection de valeurs sont intégrées. Les axes principaux de la gestion sont : -La sensibilité aux taux d'intérêt qui sera comprise entre 0 et 2. Le gérant fait varier la sensibilité du portefeuille entre ces bornes, en fonction de ses anticipations des variations du niveau des taux d'intérêt de la zone euro. Le fonds a pour objectif d'investir sur des échéances courtes, mais sans contrainte de maturité. -Le ou les segments de la courbe des taux à privilégier ; -Le degré d'exposition au risque crédit et la répartition des émetteurs. Le Fonds est investi dans des obligations, des titres de créance ou des instruments de marché monétaire d'émetteurs publics et/ou privés.

Le Fonds est composé comme suit : Le Fonds est exposé aux marchés de taux (obligataires et monétaires) dans la limite de 200 % de son actif net (en incluant les instruments financiers à terme).

Le Fonds pourra être investi dans la limite de 100 % de son actif net en obligations, titres de créance à taux fixe, variable, obligations indexées, hybrides (convertibles, subordonnées, ...) et instruments du marché monétaire libellés en euro de tous émetteurs de la zone euro et/ou hors zone euro (dont les pays émergents, dans la limite de 10 % de l'actif net). Le Fonds pourra être investi dans la limite de 10 % de son actif net en titres non libellés en euro. Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit "Investment grade" ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits "spéculatifs" et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. Les investissements ayant une maturité supérieure à deux ans représenteront 15 % minimum de l'actif net du Fonds.

Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA) : Le Fonds peut être investi dans la limite de 10 % de son actif net en parts et/ou actions d'OPC. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

"Autres valeurs" : Le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-11 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % de son actif net.

Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, d'actions et de change dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Les stratégies d'arbitrage resteront accessoires.

Autres opérations : Afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie et les revenus perçus par le Fonds, le gérant peut avoir recours aux dépôts, aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres et aux emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

SFDR : Article 8 : Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à court terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

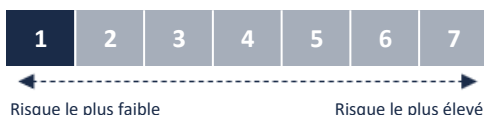
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 6 mois.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7 qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 6 mois		Si vous sortez après 6 mois (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS		
SCÉNARIOS		
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 640,00 €
	Rendement moyen	-3,60%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 660,00 €
	Rendement moyen	-3,40%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 760,00 €
	Rendement moyen	-2,40%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 010,00 €
	Rendement moyen	0,10%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2018 et le 30/04/2019

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2023 et le 31/03/2024

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 6 mois (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	235,89 €
Incidence des coûts (*)	2,36%

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen soit de -0,04% avant déduction des coûts et de -2,4% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 6 mois
Coûts d'entrée	2,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	200,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,32% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	15,48 €
Coûts de transaction	0,34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	16,53 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,08% La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	3,88 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 6 mois en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à court terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT :

SIENNA COURT TERME (Part RM-C - FR001400F3S4)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 31/07/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA COURT TERME est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 17/11/1986

DURÉE ET RÉLIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS :

Le Fonds a pour objectif d'obtenir sur sa durée de placement recommandée de six mois minimum, une performance nette de frais de gestion proche de son indicateur de référence composé à 80 % de l'Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour et à 20 % de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis), en intégrant en amont une approche extra-financière (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits "critères ESG" - à titre d'exemples : la lutte contre le changement climatique, le respect des droits de l'homme ou l'indépendance du conseil d'administration) pour la sélection et le suivi des titres.

Approche extra-financière : Le Fonds adopte une gestion responsable dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères ESG des émetteurs. 90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères ESG. Les émetteurs privés sont sélectionnés selon l'approche "Best in class" consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Sienna Gestion s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Les émetteurs publics/souverains sont sélectionnés selon une approche "Best in universe" consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée.

Limites de l'approche extra-financière : L'approche extra-financière de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus.

Stratégie financière : Le style de gestion discrétionnaire du Fonds repose sur la combinaison de différentes stratégies, Sienna Gestion sélectionne les titres offrant le meilleur couple rendement/risque. La sélection des titres s'opère en prenant en compte plusieurs critères tels que : la maturité, la notation, le rendement ou le secteur. Les anticipations du gérant concernant l'évolution des marchés et sa sélection de valeurs sont intégrées. Les axes principaux de la gestion sont : -La sensibilité aux taux d'intérêt qui sera comprise entre 0 et 2. Le gérant fait varier la sensibilité du portefeuille entre ces bornes, en fonction de ses anticipations des variations du niveau des taux d'intérêt de la zone euro. Le fonds a pour objectif d'investir sur des échéances courtes, mais sans contrainte de maturité. -Le ou les segments de la courbe des taux à privilégier ; -Le degré d'exposition au risque crédit et la répartition des émetteurs. Le Fonds est investi dans des obligations, des titres de créance ou des instruments de marché monétaire d'émetteurs publics et/ou privés.

Le Fonds est composé comme suit : Le Fonds est exposé aux marchés de taux (obligataires et monétaires) dans la limite de 200 % de son actif net (en incluant les instruments financiers à terme).

Le Fonds pourra être investi dans la limite de 100 % de son actif net en obligations, titres de créance à taux fixe, variable, obligations indexées, hybrides (convertibles, subordonnées, ...) et instruments du marché monétaire libellés en euro de tous émetteurs de la zone euro et/ou hors zone euro (dont les pays émergents, dans la limite de 10 % de l'actif net). Le Fonds pourra être investi dans la limite de 10 % de son actif net en titres non libellés en euro. Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit "Investment grade" ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits "spéculatifs" et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. Les investissements ayant une maturité supérieure à deux ans représenteront 15 % minimum de l'actif net du Fonds.

Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA) : Le Fonds peut être investi dans la limite de 10 % de son actif net en parts et/ou actions d'OPC. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

"Autres valeurs" : Le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-11 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % de son actif net.

Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, d'actions et de change dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Les stratégies d'arbitrage resteront accessoires.

Autres opérations : Afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie et les revenus perçus par le Fonds, le gérant peut avoir recours aux dépôts, aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres et aux emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

SFDR : Article 8 : Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à court terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

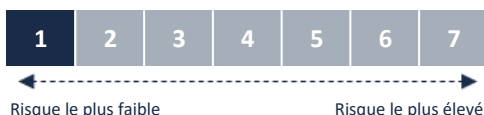
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 6 mois.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7 qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 6 mois		Si vous sortez après 6 mois (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS		
SCÉNARIOS		
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 680,00 €
	Rendement moyen	-3,20%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 680,00 €
	Rendement moyen	-3,20%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 780,00 €
	Rendement moyen	-2,20%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 030,00 €
	Rendement moyen	0,30%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2018 et le 28/02/2019

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2024 et le 31/10/2024

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 6 mois (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	218,18 €
Incidence des coûts (*)	2,18%

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen soit de -0,02% avant déduction des coûts et de -2,2% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 6 mois
Coûts d'entrée	2,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	200,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,15 €
Coûts de transaction	0,34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	16,53 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,03% La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	1,50 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 6 mois en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à court terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT :

SIENNA COURT TERME (Part I-C - FR0010970095)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 31/07/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA COURT TERME est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 17/11/1986

DURÉE ET RÉLIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS :

Le Fonds a pour objectif d'obtenir sur sa durée de placement recommandée de six mois minimum, une performance nette de frais de gestion proche de son indicateur de référence composé à 80 % de l'Euro Short-Term Rate Capitalisé Jour et à 20 % de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis), en intégrant en amont une approche extra-financière (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits "critères ESG" - à titre d'exemples : la lutte contre le changement climatique, le respect des droits de l'homme ou l'indépendance du conseil d'administration) pour la sélection et le suivi des titres.

Approche extra-financière : Le Fonds adopte une gestion responsable dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères ESG des émetteurs. 90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères ESG. Les émetteurs privés sont sélectionnés selon l'approche "Best in class" consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Sienna Gestion s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Les émetteurs publics/souverains sont sélectionnés selon une approche "Best in universe" consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée.

Limites de l'approche extra-financière : L'approche extra-financière de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus.

Stratégie financière : Le style de gestion discrétionnaire du Fonds repose sur la combinaison de différentes stratégies, Sienna Gestion sélectionne les titres offrant le meilleur couple rendement/risque. La sélection des titres s'opère en prenant en compte plusieurs critères tels que : la maturité, la notation, le rendement ou le secteur. Les anticipations du gérant concernant l'évolution des marchés et sa sélection de valeurs sont intégrées. Les axes principaux de la gestion sont : -La sensibilité aux taux d'intérêt qui sera comprise entre 0 et 2. Le gérant fait varier la sensibilité du portefeuille entre ces bornes, en fonction de ses anticipations des variations du niveau des taux d'intérêt de la zone euro. Le fonds a pour objectif d'investir sur des échéances courtes, mais sans contrainte de maturité. -Le ou les segments de la courbe des taux à privilégier ; -Le degré d'exposition au risque crédit et la répartition des émetteurs. Le Fonds est investi dans des obligations, des titres de créance ou des instruments de marché monétaire d'émetteurs publics et/ou privés.

Le Fonds est composé comme suit : Le Fonds est exposé aux marchés de taux (obligataires et monétaires) dans la limite de 200 % de son actif net (en incluant les instruments financiers à terme).

Le Fonds pourra être investi dans la limite de 100 % de son actif net en obligations, titres de créance à taux fixe, variable, obligations indexées, hybrides (convertibles, subordonnées, ...) et instruments du marché monétaire libellés en euro de tous émetteurs de la zone euro et/ou hors zone euro (dont les pays émergents, dans la limite de 10 % de l'actif net). Le Fonds pourra être investi dans la limite de 10 % de son actif net en titres non libellés en euro. Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit "Investment grade" ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits "spéculatifs" et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. Les investissements ayant une maturité supérieure à deux ans représenteront 15 % minimum de l'actif net du Fonds.

Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA) : Le Fonds peut être investi dans la limite de 10 % de son actif net en parts et/ou actions d'OPC. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

"Autres valeurs" : Le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-11 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % de son actif net.

Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, d'actions et de change dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Les stratégies d'arbitrage resteront accessoires.

Autres opérations : Afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie et les revenus perçus par le Fonds, le gérant peut avoir recours aux dépôts, aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres et aux emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

SFDR : Article 8 : Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à court terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

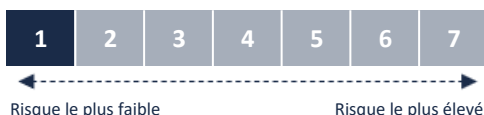
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 6 mois.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7 qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 6 mois		Si vous sortez après 6 mois (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS		
SCÉNARIOS		
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 640,00 €
	Rendement moyen	-3,60%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 670,00 €
	Rendement moyen	-3,30%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 770,00 €
	Rendement moyen	-2,30%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 020,00 €
	Rendement moyen	0,20%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2019 et le 30/11/2019

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2024 et le 31/10/2024

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 6 mois (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	226,52 €
Incidence des coûts (*)	2,27%

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen soit de -0,03% avant déduction des coûts et de -2,3% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 6 mois
Coûts d'entrée	2,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	200,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	5,29 €
Coûts de transaction	0,34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	16,53 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,10% La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	4,70 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 6 mois en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à court terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.



REPORTING DECEMBRE

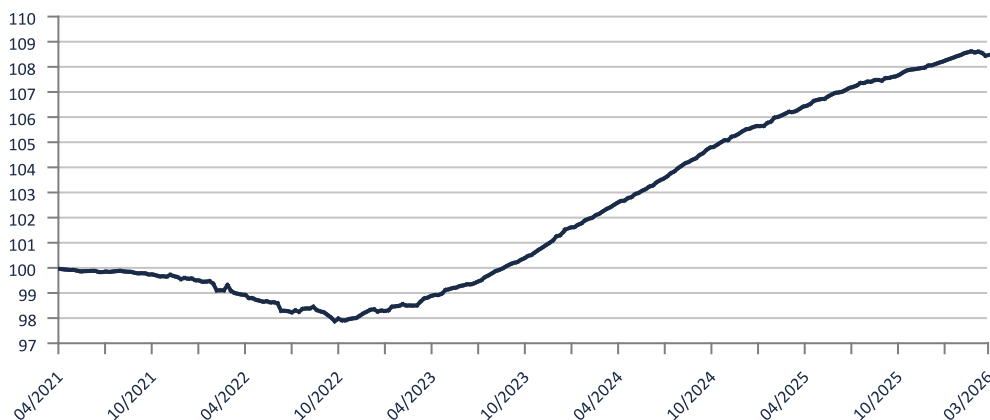
SIENNA COURT TERME R-C

Reporting au 31/03/2026

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Investi en monétaire et obligations de court terme (1-3 ans), le fonds opère une sélection de titres prenant en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance en plus des critères financiers. Son objectif est de procurer une performance supérieure à celle du marché monétaire en profitant des primes obligataires, et d'optimiser une trésorerie moyen terme.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)



PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)

	1 mois	2026	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	-0,16	0,23	1,95	9,74	8,52	6,93
Indice de référence	-0,07	0,30	1,87	9,11	7,74	5,67

Performances annualisées (en %)

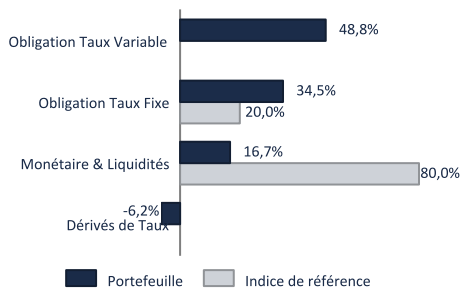
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	1,95	3,15	1,65	0,67
Indice de référence	1,87	2,95	1,50	0,55

Performances annuelles (en %)

	2025	2024	2023	2022	2021
Portefeuille	2,44	3,98	3,35	-1,22	-0,58
Indice de référence	2,25	3,74	3,19	-1,48	-0,55

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC

Valeurs	Poids
CCBGBB FRN 09/27 EMTN	2,12%
REGCEN FRN 01/29 EMTN	1,97%
BRFDFR FRN 01/29 EMTN	1,97%
ALPAZU FRN 01/30 EMTN	1,97%
RLOIRE FRN 05/30 EMTN	1,77%

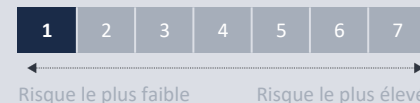
Actif net du portefeuille : 510,55 M€
Valeur liquidative de la part : 290,974 €

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 30/12/1994

Durée de placement : > 6 mois

Indicateur de risque (SRI) ⁽¹⁾ :



Forme juridique : FCP

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Article SFDR ⁽²⁾ : 8

Code ISIN : FR0007391255

Devise : Euro

Indice de référence :

(Coupons nets réinvestis)
20% Bloomberg Euro-Aggregate: Treasury -- 1-3 Year
80% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 0,32%

Coûts de transaction : 0,34%

Affectation des résultats : Capitalisation

Principaux risques :

Risque de perte en capital
Risque de taux
Risque de crédit
Risque de durabilité
Risque de contrepartie

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

INDICATEURS DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité annualisée			
Portefeuille (en %)	0,26	0,26	0,35
Indice de référence (en %)	0,23	0,29	0,44



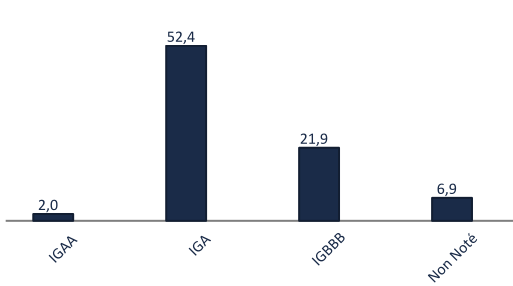
Retrouvez notre analyse des tendances
et nos convictions

SENSIBILITÉ

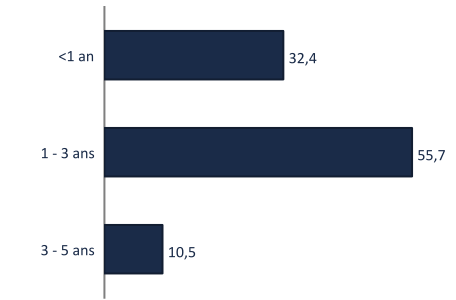
	Date du rapport	Mois précédent	31/12/2025
Portefeuille	0,63	0,55	0,60
Indice de référence	0,38	0,39	0,38

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - TAUX

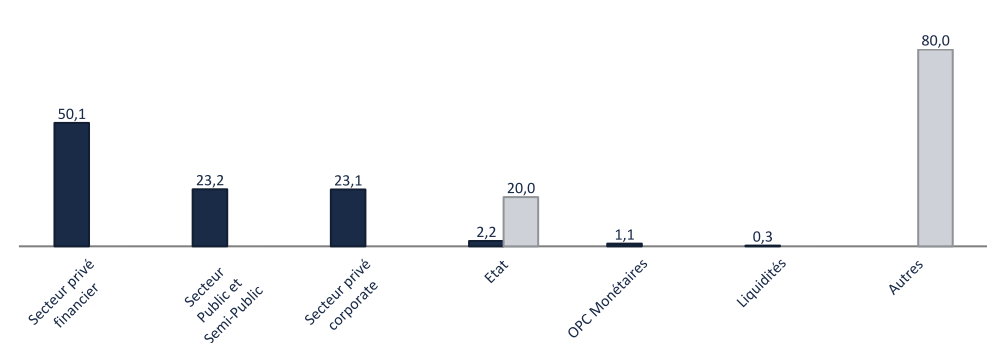
Répartition par notation long terme (en % d'actif)



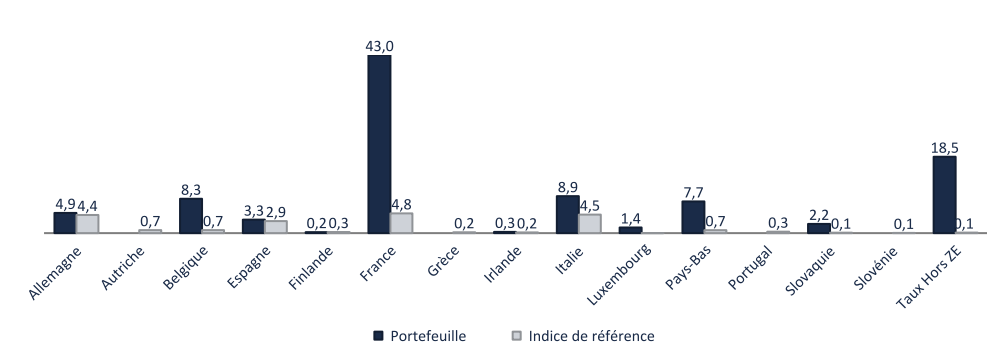
Répartition par tranche de maturité (en % d'actif)



Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)



ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Note risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	15,58	16,71
Taux de couverture (en % de l'actif)	88,81%	97,42%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

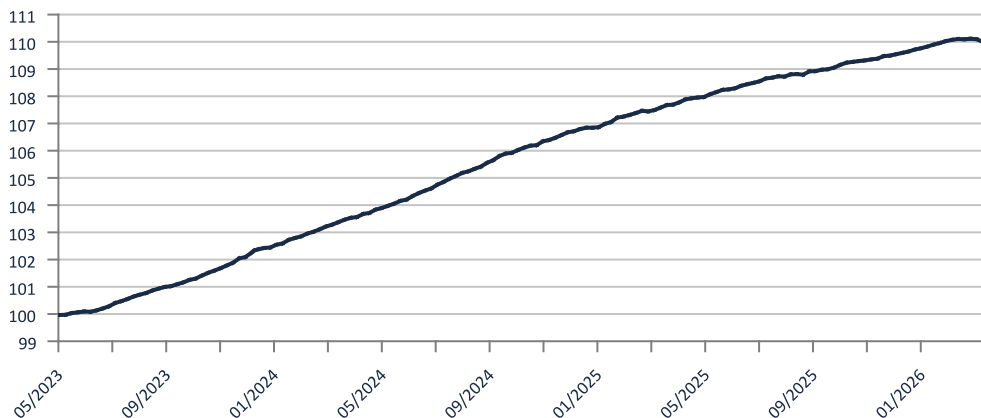
SIENNA COURT TERME RM-C

Reporting au 31/03/2026

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Investi en monétaire et obligations de court terme (1-3 ans), le fonds opère une sélection de titres prenant en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance en plus des critères financiers. Son objectif est de procurer une performance supérieure à celle du marché monétaire en profitant des primes obligataires, et d'optimiser une trésorerie moyen terme.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)



PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)

	1 mois	2026	1 an
Portefeuille	-0,10	0,35	2,22
Indice de référence	-0,07	0,30	1,87

Performances annualisées (en %)

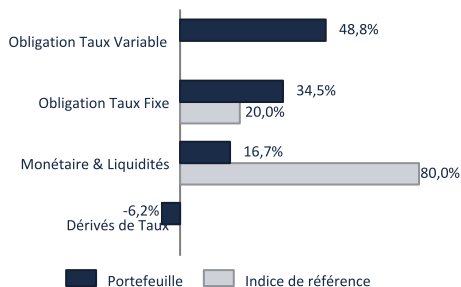
	1 an
Portefeuille	2,22
Indice de référence	1,87

Performances annuelles (en %)

	2025	2024
Portefeuille	2,64	4,32
Indice de référence	2,25	3,74

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC

Valeurs	Poids
CCBGBB FRN 09/27 EMTN	2,12%
REGCEN FRN 01/29 EMTN	1,97%
BRFDFR FRN 01/29 EMTN	1,97%
ALPAZU FRN 01/30 EMTN	1,97%
RLOIRE FRN 05/30 EMTN	1,77%

Actif net du portefeuille : 510,55 M€
Valeur liquidative de la part : 110,080 €

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 15/05/2023

Durée de placement : > 6 mois

Indicateur de risque (SRI) ⁽¹⁾ :



Forme juridique : FCP

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Article SFDR ⁽²⁾ : 8

Code ISIN : FR001400F3S4

Devise : Euro

Indice de référence :

(Coupons nets réinvestis)
20% Bloomberg Euro-Aggregate: Treasury -- 1-3 Year
80% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 0,00%

Coûts de transaction : 0,34%

Affectation des résultats : Capitalisation

Principaux risques :

Risque de perte en capital
Risque de taux
Risque de crédit
Risque de durabilité
Risque de contrepartie

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

INDICATEURS DE RISQUE

	1 an
Volatilité annualisée	
Portefeuille (en %)	0,27
Indice de référence (en %)	0,23



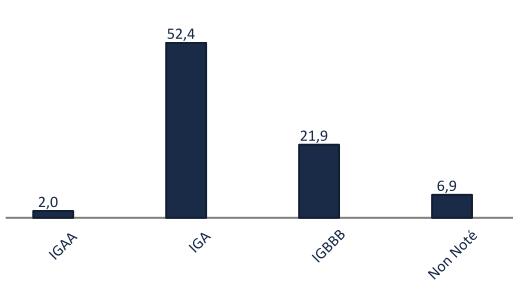
Retrouvez notre analyse des tendances
et nos convictions

SENSIBILITÉ

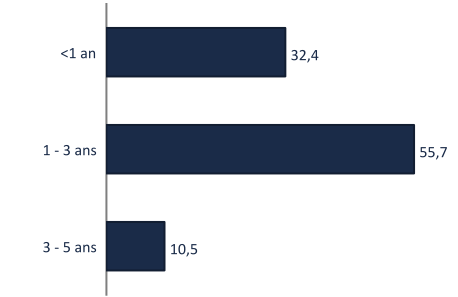
	Date du rapport	Mois précédent	31/12/2025
Portefeuille	0,63	0,55	0,60
Indice de référence	0,38	0,39	0,38

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - TAUX

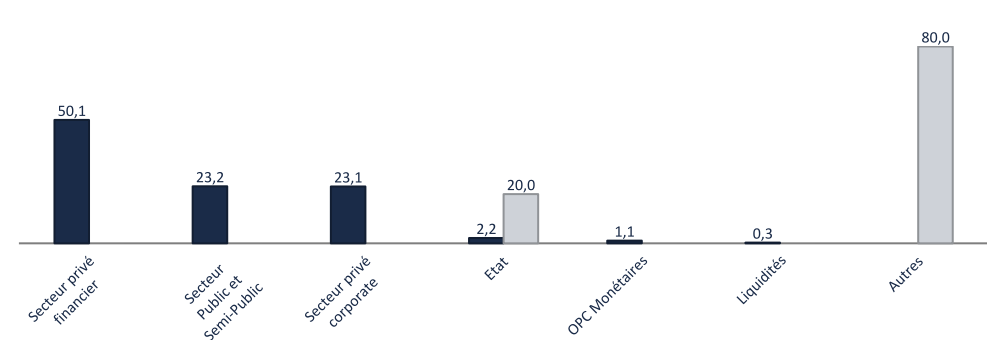
Répartition par notation long terme (en % d'actif)



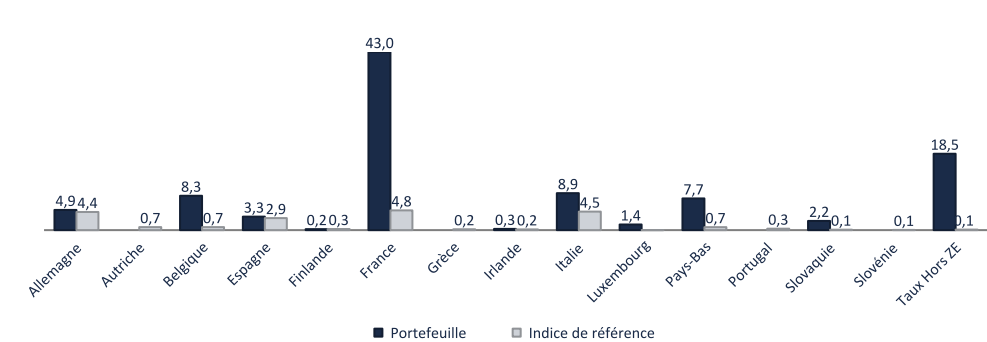
Répartition par tranche de maturité (en % d'actif)



Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)



ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Note risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	15,58	16,71
Taux de couverture (en % de l'actif)	88,81%	97,42%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

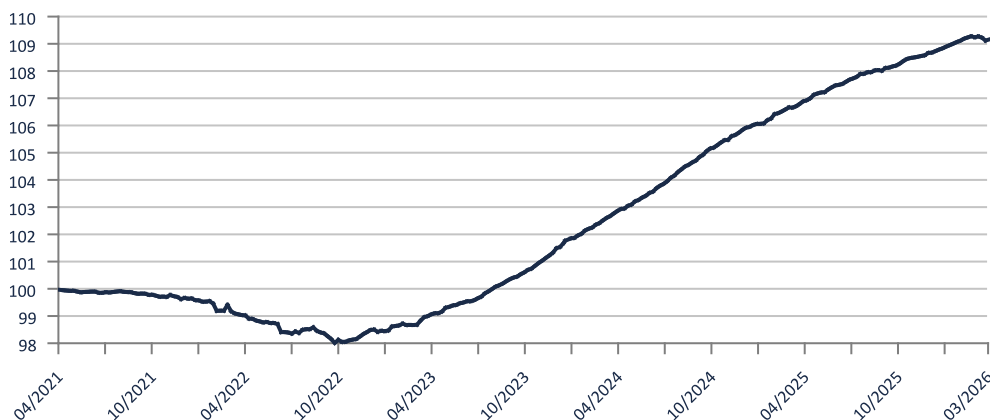
SIENNA COURT TERME I-C

Reporting au 31/03/2026

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Investi en monétaire et obligations de court terme (1-3 ans), le fonds opère une sélection de titres prenant en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance en plus des critères financiers. Son objectif est de procurer une performance supérieure à celle du marché monétaire en profitant des primes obligataires, et d'optimiser une trésorerie moyen terme.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)



PERFORMANCES DU FONDS

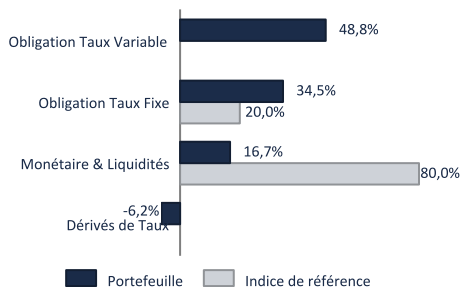
Performances cumulées (en %)	1 mois	2026	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	-0,14	0,28	2,15	10,23	9,21	7,73
Indice de référence	-0,07	0,30	1,87	9,11	7,74	5,67

Performances annualisées (en %)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	2,15	3,30	1,78	0,75
Indice de référence	1,87	2,95	1,50	0,55

Performances annuelles (en %)	2025	2024	2023	2022	2021
Portefeuille	2,63	4,14	3,43	-1,13	-0,49
Indice de référence	2,25	3,74	3,19	-1,48	-0,55

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC

Valeurs	Poids
CCBGBB FRN 09/27 EMTN	2,12%
REGCEN FRN 01/29 EMTN	1,97%
BRFDFR FRN 01/29 EMTN	1,97%
ALPAZU FRN 01/30 EMTN	1,97%
RLOIRE FRN 05/30 EMTN	1,77%

Actif net du portefeuille : 510,55 M€
Valeur liquidative de la part : 560,028 €

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 11/03/2011

Durée de placement : > 6 mois

Indicateur de risque (SRI) ⁽¹⁾ :



Forme juridique : FCP

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Article SFDR ⁽²⁾ : 8

Code ISIN : FR0010970095

Devise : Euro

Indice de référence :

(Coupons nets réinvestis)
20% Bloomberg Euro-Aggregate: Treasury -- 1-3 Year
80% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 0,11%

Coûts de transaction : 0,34%

Affectation des résultats : Capitalisation

Principaux risques :

Risque de perte en capital
Risque de taux
Risque de crédit
Risque de durabilité
Risque de contrepartie

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

INDICATEURS DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité annualisée			
Portefeuille (en %)	0,26	0,26	0,35
Indice de référence (en %)	0,23	0,29	0,44



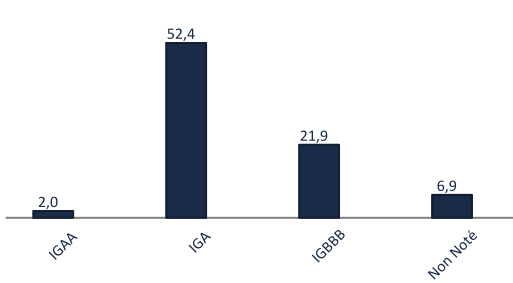
Retrouvez notre analyse des tendances
et nos convictions

SENSIBILITÉ

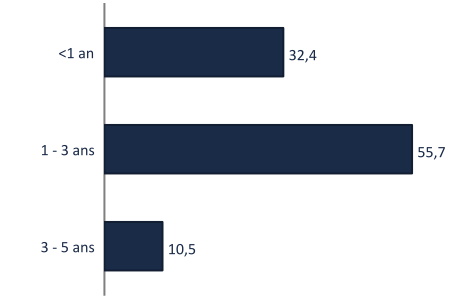
	Date du rapport	Mois précédent	31/12/2025
Portefeuille	0,63	0,55	0,60
Indice de référence	0,38	0,39	0,38

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - TAUX

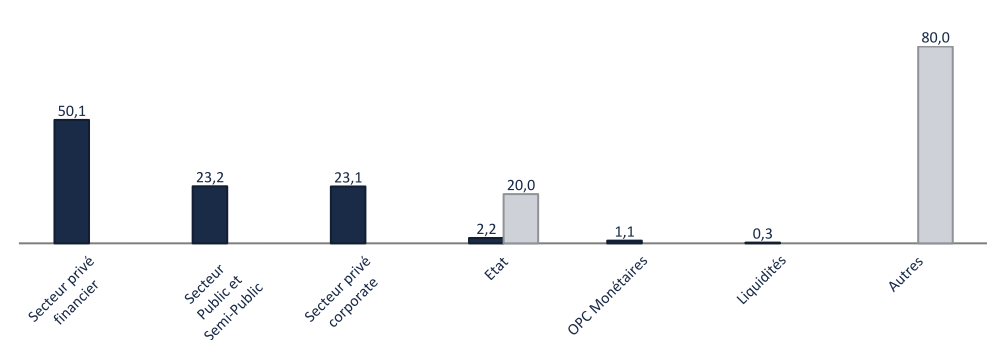
Répartition par notation long terme (en % d'actif)



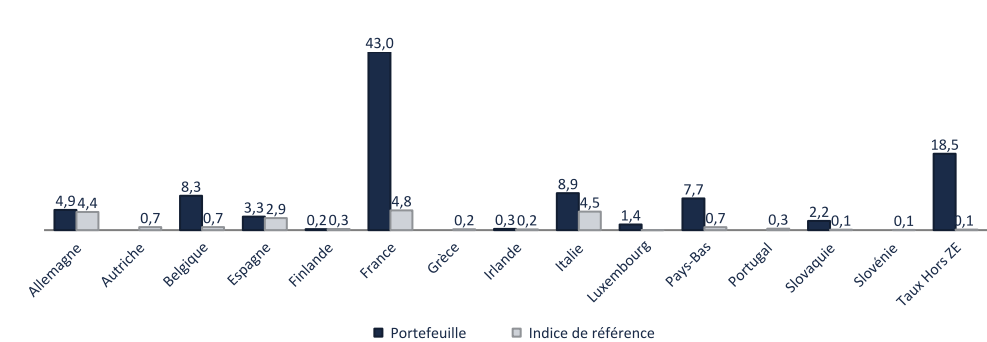
Répartition par tranche de maturité (en % d'actif)



Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)



ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Note risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	15,58	16,71
Taux de couverture (en % de l'actif)	88,81%	97,42%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.



ANNEXE SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA COURT TERME

Identifiant d'entité juridique : 9695009W6HO1SJZH675

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ % ☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables : ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __ %	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives de Sienna Gestion sont de deux ordres :

- Sectorielle : charbon thermique, armes controversées et tabac.
- Normative : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

D'autre part, des critères ESG sont intégrés dans la stratégie en privilégiant les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG. Pour cela, Sienna Gestion utilise principalement les notations ESG de Sustainalytics construites pour les émetteurs privés sur une approche par les risques ESG. La méthodologie de notation extra-financière repose sur 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chaque pilier, les enjeux ESG évalués sont activés en fonction de l'exposition du secteur de l'émetteur aux risques ESG. Exemples de critères/enjeux ESG :

- Environnement : programme de lutte contre le changement climatique, déchets, eau, etc.
- Social : valorisation du capital humain (formations, recrutement, lutte contre les discriminations), respect des droits de l'Homme (conditions sociales dans la chaîne d'approvisionnement, etc.)
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants, etc.

Pour les émetteurs souverains Sienna Gestion a développé son propre modèle d'analyse ESG propriétaire reposant sur 11 enjeux provenant d'organismes internationaux. Exemples de critères/ enjeux ESG :

- Environnement : indicateur existant de Performance Environnementale Intégrée (EPI), indicateur développé par l'Université de Yale,
- Social : indicateur composite intégrant les inégalités Hommes/Femmes, l'éducation, la santé, le développement humain et les inégalités salariales. Ce scoring provient des données du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD).
- Gouvernance : indicateur existant du Word Justice Project (WJP) of Law Index mesurant la manière dont l'Etat de droit est vécu et perçu dans le monde.

Sur l'univers de départ du fonds, au minimum 20% des émetteurs ayant obtenu les moins bonnes notes ESG sont interdites d'investissement. Une approche best in class est appliquée pour les émetteurs privés et best in universe pour les émetteurs publics.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

• **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via la note risque ESG mentionnée ci-dessus. La note fin d'année pondérée risque ESG du fonds est de 15.58. La note risque ESG fin d'année de l'univers de départ "Bloomberg Euro-Aggregate" est de 16.71. 0 étant la meilleure note et 100 étant la pire. Les politiques d'exclusions décrites ci-dessus ont également été respectées.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au 31/03/2025, la note moyenne pondérée risque ESG du fonds était de 17.16. La note ESG moyenne de l'univers de départ "Bloomberg Euro-Aggregate" était de 18.56.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

N/A

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

N/A

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

N/A

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, l'évaluation des controverses et les politiques formalisées (exclusion charbon, armes controversées, stratégie climat, etc). La note ESG (décrite auparavant) couvre, par le biais de 21 enjeux matériels et plus de 200 critères sous-jacents, tous les sujets ESG ciblés par les PAI. Néanmoins, les 21 enjeux ne sont pas activés pour tous les secteurs mais uniquement lorsqu'ils sont jugés matériels.

Plus spécifiquement les PAI suivants sont couverts dans le processus de Sienna Gestion. Certains fonds peuvent renforcer la prise en compte de PAI via leur approche thématique.

Thématique	PAI	Politique/ process
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	✓ Politique charbon ✓ Pilotage du mix énergétique pour un alignement au scénario

		2°C de l'IAE (formalisé dans l'article 29)
	2. Empreinte carbone	✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
Questions sociales et de personnel	10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	✓ Note ESG (pour tous les secteurs) ✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration
	14. Exposition à des armes controversées	✓ Politique d'exclusion dédiée

Les PAI sont ainsi atténués par l'application stricte des politiques d'exclusions sectorielles et normatives ainsi que par la prise en compte des notes ESG dans le processus de gestion.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire fin d'année du dernier exercice.

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
PROVENCE ALPES COTE AZUR	Gouvernement	3,74%	France
BELFIUS BANK SA	Financières	3,30%	Belgique
CA CONSUMER FINANCE SA	Financières	2,96%	France
DPRTMT OF BOUCHES DU RHONE FRA	Gouvernement	2,56%	France
UNICREDIT SPA	Financières	2,41%	Italie
CAISSE FEDERAL DU CDT MUTU OCE	Financières	2,36%	France
REGION AUVERGNE RHONES ALPES	Gouvernement	2,16%	France
CARLSBERG BREWERIES A/S	Consommation de base	2,11%	Danemark
ING GROEP NV	Financières	1,98%	Pays-Bas
REGION CENTRE	Gouvernement	1,97%	France
BANQUE FED CREDIT MUTUEL	Financières	1,96%	France
BNP PARIBAS SA	Financières	1,87%	France
REGION PAYS DE LA LOIRE	Gouvernement	1,77%	France
SLOVENSKA SPORITELNA AS	Financières	1,58%	Slovaquie
ATHENE GLOBAL FUNDING	Financières	1,56%	États-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

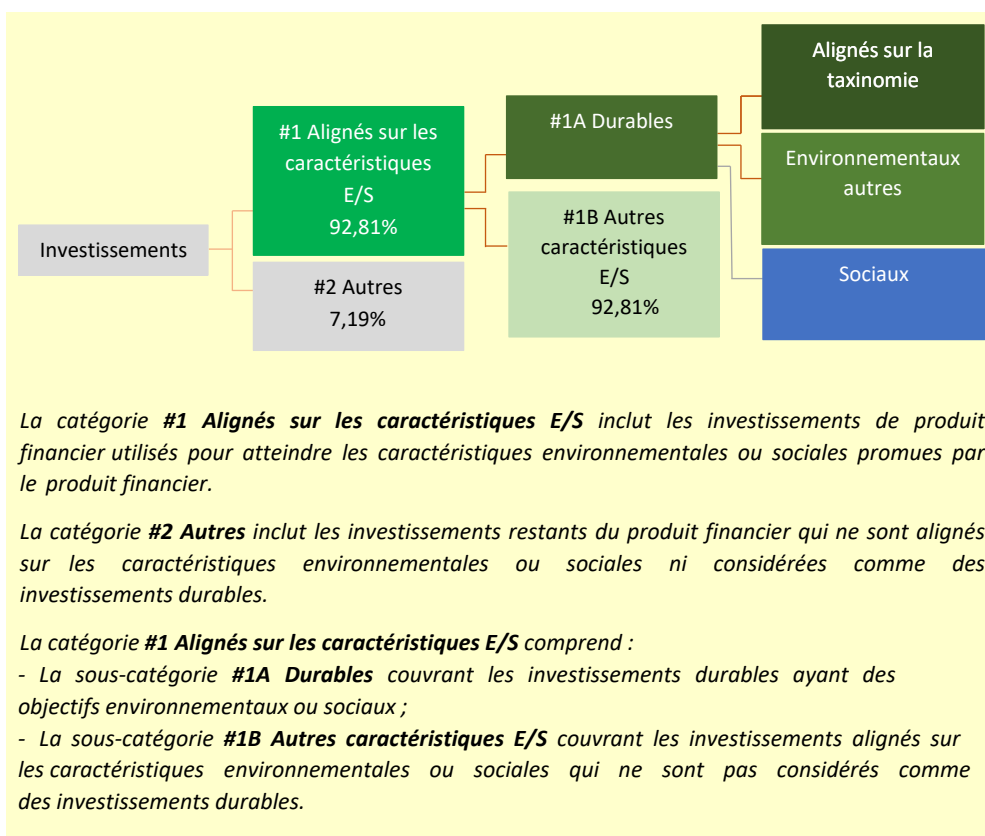
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• Quelle était l'allocation des actifs ?



- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur BICS	% d'actifs
Communications	1,93%
OPC	1,09%
Technologie	2,28%
Financières	51,75%
Santé	0,79%
Services aux collectivités	4,02%
Gouvernement	23,01%
Consommation discrétionnaire	3,91%
Consommation de base	5,45%
Industries	5,46%
Monétaire	0,32%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxinomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE⁽¹⁾?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

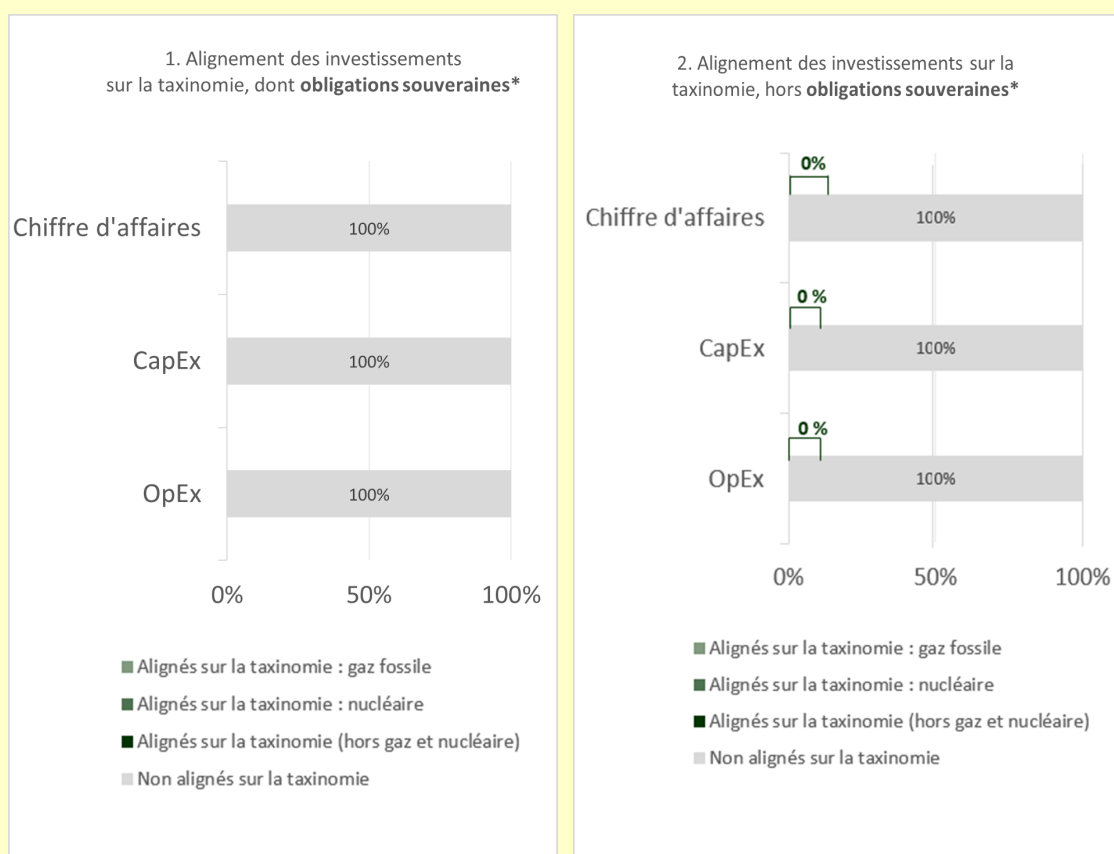
☒ Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

N/A

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 0.29% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires, 0.03% de dérivés à titre de couverture et 6.87% de titres n'étant pas couverts par une analyse ESG.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-

financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres. La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs autorisés de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée via une procédure automatique permettant de vérifier le respect de la politique ISR et de l'univers autorisé.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
N/A